



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

9 avril 2020

PDR Fully – Destination Petite Arvine Approbation par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a approuvé, sur proposition du Département de l'économie et de la formation, le message à l'intention du Grand Conseil concernant le projet de développement régional (PDR) Fully – Destination Petite Arvine. Sa réalisation par étapes devrait débuter à la fin de cette année. Le crédit-cadre soumis à l'approbation du Grand Conseil se monte à 14.7 millions de francs.

Le canton du Valais poursuit sa stratégie en matière de projets de développement régional (PDR). Après ceux du Val d'Hérens, de l'Agro Espace Loèche-Rarogne, du Val d'Illeiez et du Grand-Entremont, c'est le PDR Fully – Destination Petite Arvine qui a été approuvé par le Conseil d'Etat. Le dossier est désormais transmis au Grand Conseil, organe compétent pour l'octroi du crédit-cadre.

Les projets de développement régional visent à entraîner l'agriculture valaisanne dans une dynamique de valeur ajoutée axée sur des produits authentiques et attractifs, un paysage typique, une riche biodiversité et un accueil de qualité. Les agriculteurs sont les porteurs des projets. Ils collaborent avec les communes et les milieux touristiques, afin d'optimiser les synergies entre les différents acteurs économiques de la région. Le projet de développement régional Fully – Destination Petite Arvine est porté par l'Association Fully Grand Cru. L'objectif est d'augmenter et d'optimiser les performances de l'ensemble des activités et services liés à la production et à la commercialisation de vins, en particulier ceux issus du cépage Petite Arvine, et des produits agricoles provenant essentiellement du terroir de la commune de Fully.

Prévu sur six ans, le PDR Fully s'articule autour du projet phare de Maison de la Petite Arvine et prévoit plusieurs projets partiels, tels que l'aménagement de sentiers didactiques dans les vignes ou la construction d'un rucher agro-viticole.

Son coût total s'élève à 26.9 millions de francs. Les contributions prévues par la Confédération et le canton se montent à 9.26 millions de francs. Un crédit de construction de 3 millions de francs et des crédits d'investissement sans intérêt de près de 2.5 millions de francs sont également prévus, pour un crédit-cadre global de l'ordre de 14.7 millions de francs. La commune de Fully sera également appelée à contribution à hauteur de 1.07 million de francs.

Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 05

Grégory Borgeat, responsable d'arrondissement, Office des améliorations structurelles, 027 606 78 15

